

Si vous recevez des bons vacances de la MSA :

Fournissez les documents reçus au plus vite au

service Enfance-Scolaire

sce-aff.scolaire@parentis.fr

R59

Cette carte vous donne droit à des réductions sur l'accueil du mercredi et des vacances.

Attention : Pour être prise en compte, la carte d'identité vacances doit être fournie avant le dernier jour du mois (avant la facturation). **Aucun rappel ne sera effectué.**